

Tarifs applicables au 16 JUILLET 2025

## TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire :

9% TTC sur la part inférieure ou égale à 100 000€ du prix net vendeur

8% TTC de 100 001€ à 200 000€ du prix net vendeur

7% TTC de 200 001€ à 300 000€ du prix net vendeur

6% TTC au-dessus de 300 001€ du prix net vendeur

PARKING/BOX honoraires forfaitaire de 5000€ TTC

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont exclusives des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

L'agence ne peut recevoir d'autres fonds que ses honoraires.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

1 mois de loyer charges comprises

- Honoraires plafonnés à la charge du bailleur :

- 12€/m<sup>2</sup> visite, constitution du dossier et rédaction du bail

- Etat des lieux d'entrée : 3€/m<sup>2</sup>

- Honoraires plafonnés à la charge du locataire :

- 12€/m<sup>2</sup> visite, constitution du dossier et rédaction du bail

- Etat des lieux d'entrée : 3€/m<sup>2</sup>

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

● Honoraires : 30% HT de 12 mois de loyer annuel charges comprises hors franchise ou aménagement de paiement.  
Frais de rédaction d'acte : 2 500€ TTC

Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) - Pour toute prestation de service dont le montant est inférieur à 25 € (TVA comprise) une note est réalisée sur demande."

